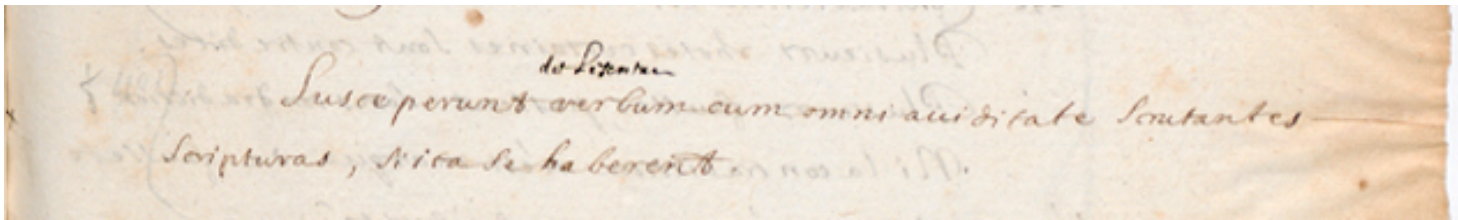
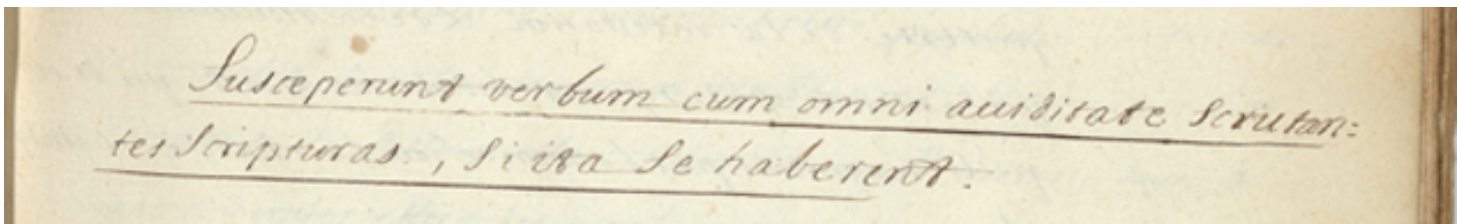


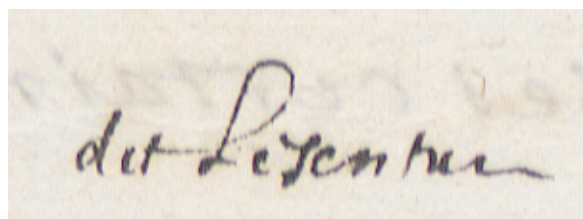
Transcriptions des Copies C₁ et C₂C₁, p. 81C₂, p. 107

Marques en marge de C₁ (concordance et 8 au crayon) et soulignement des textes latins dans C₂ : voir la description des Copies C₁ et C₂.

La correction à l'encre noire dans C₁ est due au même correcteur qui est intervenu sur les fragments précédents (Pierre Nicole, selon P. Faugère). La lecture de cette correction est difficile et ne semble pas répondre au texte d'origine (Vulgate, Actes des Apôtres, XVII, 11 : *Hi autem erant nobiliores eorum, qui sunt Thessalonicae, qui susceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si haec ita se haberent.*)

Pérouse Marie, *L'invention des Pensées de Pascal. Les éditions de Port-Royal (1670-1678)*, Paris, Champion, 2009, p. 38, transcrit *diligenter* (trad. *attentivement*), ce qui donnerait « *Susceperunt **diligenter** verbum cum omni aviditate, scrutantes Scripturas si ita se haberent.* »

Cette lecture nous paraît éloignée du texte proposé par Nicole, comme le montre l'agrandissement suivant :



Selon Proust Gilles, "Les Copies des Pensées" in *Courrier du Centre International Blaise Pascal*, n° 32, 2010, p. 41, la correction « peut se lire *dit lissentius* ».

D. Descotes propose une autre interprétation plus conforme au contexte. On pourrait lire : « dit Lc s en Actes », ce qui correspond à la bonne référence : le texte est tiré des *Actes des Apôtres*, qui sont généralement attribués à saint Luc l'évangéliste. Le signe *Y* est probablement l'abréviation conventionnelle *s* pour *scilicet*, au sens de *savoir, c'est-à-dire*, qui évite ici la confusion avec l'Évangile du même auteur.

Les deux Copies transcrivent le même état du texte conforme au manuscrit original.

Le texte est séparé des autres fragments dans les deux Copies.